

1er pas sur AGIRHE – GENERALITES





Légendes sur Agirhe





ONGLET AGENT Liste des agents Fiche agent





NE PAS PRENDRE D'AUTRES ARRETES TANT QUE CES ARRETES SONT EN VIOLET OU ROUGE

En effet, pour Agirhe, il n'existe pas, seule sa validation par le CDG le rendra opérationnel dans la carrière En cas de besoin, NOUS CONTACTER

Les actes générés via Agirhe peuvent être erronés si les données carrière de l'agent concerné ne sont pas à jour, faute, par exemple, de ne pas avoir adressé les arrêtés antérieurs (en rouge ou violet).

Les arrêtés sont établis en fonction des éléments de la base de données et des informations validées. Il est donc impératif, avant signature, de vérifier l'arrêté généré et de se rapprocher du service carrières en cas d'anomalie.

Mémento 1 – 1^{ER} pas sur Agirhe - Généralités - MAJ 12/2023



Mémento ¹



 <u>Fonctionnaires</u>: agnes.sansonnet@cdg58.fr 03.86.71.66.15

 <u>Arrêtés Maladie</u>: joelle.vannereux@cdg58.fr 03.73.24.03.72